

Assemblée générale ordinaire du 12 août 2006 au Centre culturel du Pyla

La séance est ouverte à 10h sous la conduite de Nicolas Gusdorf, administrateur, lequel salue l'assemblée, remercie la très nombreuse assistance de sa présence, soit plus de 350 personnes en début de séance.

1 – Approbation du pv de l'ago du 6 août 2005

Le procès-verbal, qui a été communiqué à tous les membres en début d'année et qui est disponible sur le site Internet de l'association www.adppm.fr est approuvé à l'unanimité.

2 – Renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration

Il s'agit de Madame Claude Brondes, de Messieurs Raymond Bravard, Jacques Storelli, Patrick Loustalot, Jean-Pierre Volmer qui se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Monsieur Lionel Lemaire, président d'honneur de l'association des propriétaires riverains, est nommé en qualité d'expert consultant sur la question du littoral et de l'hydraulique du Bassin ; il pourra assister à chaque CA et sera nommé administrateur dans les conditions et délais visés aux statuts.

3 – Rapport financier et approbation des comptes

Max Cros, trésorier, fait rapport des comptes.

Le bilan de l'exercice 2005, arrêté au 31/12, fait ressortir un produit de 15.523,15 €. Les dépenses s'élèvent à 9.669,67 €, ce qui fait apparaître un solde de 5.853,46 €. Le compte sur livret est de 14.957,76 €, les intérêts correspondants s'élèvent à 282,93 €. Le montant de l'adhésion 2006 restera inchangé. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4 – Rapport moral

La parole est donnée au président J. Storelli qui salue la présence de notre nouveau Sous-préfet Philippe Ramon, ainsi que la présence imminente de Mme le député Marie-Hélène des Esgaulx qui est annoncée pour 11h. Remerciements à M le Maire Jean-François Acot-Mirande, au 1er Adjoint M Gilbert Moga, également à tous les élus testerins, M Daverat membre élu du Conseil régional, M Huesca, Commissaire de police, à tous les présidents d'associations : Mme Branger pour Bassin d'Arcachon Ecologie, M Mazodier pour la Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret, M Bonnet pour la Sepanso, M Fuster pour les Riverains, M Plan pour la Sauvegarde du Site d'Arcachon, M Lauga pour la Forêt usagère, M Pascal pour les Plaisanciers.

Le président insiste sur l'intérêt que confère l'agrément préfectoral "défense de l'environnement" obtenu en 1995 par l'Adppm, le seul au Pyla ; cela permet d'ester en justice et de siéger dans de nombreuses commissions.

A ce titre l'Adppm rend compte chaque année de son action à la DIREN.

Il remercie les 19 membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur travail ; seule une pareille somme de compétences permet à l'association d'atteindre ses objectifs.

Il se félicite de la force du mouvement inter associatif. Il a permis notamment de faire front, y compris avec la commune, contre les 5000 lots de la « fenêtre océane », curieusement autorisés par le Schéma de mise en valeur de la mer ; seule une telle mobilisation permettra de négocier à l'horizon 2010 le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ou le SDTVP (Schéma Directeur de Traitement des Vases Portuaires) ou les droits d'usage (forêt usagère) ou l'environnement du Bassin d'Arcachon (création d'un Observatoire du Bassin). Beaucoup de dossiers reposent sur la trilogie : l'eau, la forêt et le patrimoine architectural.

L'Adppm participe à des commissions extra municipales, l'Epic Tourisme, la gestion de la Dune, l'aérodrome de Villemarie, la gestion des corps-morts....

Le fonctionnement de l'Adppm est satisfaisant, si l'on observe le nombre d'adhérents et le sens des décisions judiciaires rendues. Notre action depuis 1969 a eu pour effet essentiel de tout simplement « sauver » notre littoral, de la Dune jusqu'au Moulleau, puisque tous les projets de bétonnage en hauteur ont été querellés avec succès, ce qui a préservé le site, son style architectural, ses perspectives et ses arbres.

Mais ce bilan indéniable n'est qu'apparemment positif ! (cf. l'édito de la Gazette du Pyla n°26). Le « mitage » progresse, les constructions douteuses fleurissent et les abattages d'arbres sont légion. La saturation et la sur fréquentation nous guettent. Pourtant une réunion avait été organisée en novembre 2003 par notre association (entre autres) en présence des responsables politiques locaux afin de réfléchir sur une réelle limitation des permis de construire, sur les effets de la hausse du marché et les difficultés de logement des actifs. En dépit de déclarations rassurantes, le nombre des permis délivrés a continué à s'emballer avec 2700 permis délivrés en un an autour du Bassin, soit en extrapolant la venue de 100 000 personnes en 10 ans.

L'engagement de l'association porte sur cette problématique, on ne peut pas laisser faire cela ; dans quelques années il sera définitivement trop tard !

Il se dit qu'au Pyla, on paye beaucoup de taxes et que la contrepartie est bien mince puisque les travaux d'aménagement et de voiries sont rares ; en fait notre municipalité a le choix entre deux options :

- 1 soit elle laisse construire au maximum et améliore sa trésorerie, ce qui permettrait de répondre à ceux qui veulent que le Pyla ressemble à une *ville*, (mobilier urbain, trottoirs, autobloquants, commerces, immeubles)... et elle laisserait dénaturer le Pyla.
- 2 soit elle résiste à la pression des promoteurs et à certains résidents qui rêvent que le Pyla ressemble à Mérignac ! Soyons justes, notre maire a compris que les Pylatais aiment bien qu'on leur "foute la paix" (cf. article du Nouvel Observateur d'août 2005)... En fait, ils pensent que leur tranquillité s'accommoderait néanmoins fort bien de bien de certains égards en matière d'entretien, de surveillance, de pistes cyclables et de prévention.

On constate de nombreuses dérives insidieuses : de nouveaux lotissements autorisés sans concertation (90 lots dans la forêt du Laurey), des coupes d'arbres non autorisées, la pose de panneaux publicitaires dégradants (avec en prime ces jours-ci des promotions sur les côtelettes !), des stationnements de camping cars, des tags, des nuisances sonores récurrentes (établissements de nuit ou travaux diurnes)... On ne peut pas laisser faire, il faut préserver à tout prix notre exception culturelle.

Nous avons immédiatement saisi le Tribunal au sujet du lotissement du Laurey ; si l'on baisse la garde, ce sera bientôt un lotissement de 600 lots (souhaité par l'ancienne municipalité) qui bénéficiera d'un pareil précédent et il ne restera bientôt plus rien de la forêt située entre La Teste et Le Pyla.

Il y a d'autres sujets dont il faut parler.

La forêt et les arbres massacrés ; le lotissement des Portes du Pyla qui découvre qu'il n'a pas le code postal du Pyla, que la forêt mitoyenne est abattue sans autorisation, et qu'il va y avoir des logements sociaux en face ; le site Natura 2000 qui subit tous les assauts sur fond d'arrière-pensées politiques et d'intérêts particuliers liés aux promoteurs ; la mise à plat de la gestion des campings ; le respect de la loi littoral ; la charte anti-bruit ; les pistes cyclables ...Le retard sur bien des dossiers est manifeste. Pourquoi ?

Gardons la "Pylataise attitude", la conscience du lieu et son respect ; sinon, il sera inutile de quitter les grands centres où il y aura moins de bruit qu'ici. Il faut choisir son camp, celui de l'Environnement, le respect, l'harmonie, le civisme, l'intérêt général. Sinon la biodiversité paiera encore lourdement son tribut que ce soit dans la forêt ou dans l'eau.

Il faut absolument marquer une pose en matière d'urbanisation, et dresser un bilan en attendant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). M le Préfet doit nous exposer le contenu de la note d'enjeu, une sorte de photographie des années 1970-2006, qui met en évidence le développement galopant de l'urbanisation. Et pour ce qui concerne notre prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU) nous souhaitons que M le Maire ouvre une large concertation, en particulier sur le secteur Laurey Pissens et au Pyla Sud, où on observe des zones dérogoratoires et des projets particulièrement inquiétants incompatibles avec ce quartier très résidentiel, très sensible, et porteur d'histoire. Les Pylatais seront contre ceux qui ont décidé de porter atteinte à leur patrimoine commun. Qu'on s'entende là-dessus. (*Applaudissements*)

5 – examen des principaux dossiers

a – La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

H Legrix de la Salle : La Zppaup est faite pour faire prendre conscience de l'esprit du Pyla. C'est le renforcement du paysager, certes par des contraintes, il faut le dire car on voit trop d'abattages d'arbres, des créations de piscines. Un état des lieux a été fait qui donne le caractère local avec les espaces verts de transition entre les lieux publics et les lieux privés ; c'est le recul vert qu'il faut préserver entre les zones où les maisons sont autorisées à être construites et les rues. Ensuite, c'est le respect des maisons existantes et un peu historiques pour donner non pas un esprit unique mais une évolution de l'architecture qu'elle soit issue du style Gaume ou d'autres ; il y aura des maisons référentes qui ne seront pas des contraintes mais des exemples à donner aux futurs constructeurs. L'Adppm demande que ces maisons référentes ne puissent pas être démolies. On donne des recommandations qui sont des principes de volumétrie, de recul assez profond pour faire des massifs qui tiennent. On voit dans les jardins des plantes qui n'ont rien à y faire, utilisons les essences locales.

Il y a le traitement des espaces publics ; on ne veut pas d'autobloquants ; hors les voies de liaisons, on veut que l'automobiliste se sente un intrus. On peut y arriver certes pas avec des dos d'ânes, et il faut que les trottoirs soient préservés avec engazonnement ou grépin avec éventuellement une bande réservée de faible largeur pour circuler à pied.

On veut une application en urgence car il y a des divisions de terrains qui se multiplient. D'autant qu'un certain nombre de bétonneurs ont promis des recours.

b - Le Laurey-Pissens

J. Storelli : la venue de 600 lots fut souhaitée par l'ancienne municipalité ; nous avons ardemment combattu ce projet et la municipalité actuelle ne laissera construire « que » les 20 ha des terrains Béguerie après avoir renoncé à tous ses recours dirigés contre le groupe Eiffage. Cela est regrettable, car lotir une partie de la forêt la menace dans son ensemble à l'avenir. Il fallait maintenir les recours jusqu'à leur terme ; pour preuve le 4 mai 2005 (cela n'avait pas été dit par la municipalité lors de l'AGO 2006....) Eiffage a été déboutée de sa demande d'indemnisation contre la mairie pour refus abusif de délivrance de permis de lotir. L'Adppm a attaqué la délibération du conseil municipal, la transaction avec Eiffage et le permis de lotir, tout comme Mme Morel en sa qualité de responsable de la SICA. A préciser que l'Adppm est toujours favorable à l'extension du golf mais pas au prix d'une contrepartie en béton...sacrifiant une forêt, son histoire et sa biodiversité, et aggravant la saturation et la sur-fréquentation du site.

c - Les procès en cours

J. Storelli expose :

- Cottages de la Fontaine St Jean : il y a eu dysfonctionnements à l'époque de l'ancienne municipalité ; une modification de plans, cartes ou documents cadastraux en toute illégalité faisant disparaître un chemin, aurait permis l'implantation du lotissement tel qu'il se trouve positionné et dimensionné. Il s'agirait un faux en écritures publiques et entre autres d'actes de corruption relevant des Assises ; une sorte de syndrome de la Côte d'Azur qui nous aurait atteint ; l'instruction est en cours.

- Allée Risque Tout : on intervient en justice aux cotés des co-lôtis et des riverains qui contestent la validité des actes de vente et des permis de construire de deux villas situées au bord de l'eau, là où le règlement de lotissement n'en autorise qu'une seule.

- La "Fenêtre océane" : le Conseil d'Etat est saisi par l'Adppm, d'autres associations et la municipalité au sujet de ce projet de 5000 maisons au sud de la Dune autorisé par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

- Un lotissement Gaume : 27 logements prévus près de la caserne des pompiers, projet retiré à la suite de notre recours, mais qui devrait réapparaître ; nous continuerons à nous y opposer puisqu'il s'agit d'un site inscrit.

- Pyla café : la licence IV est maintenue par la Cour Administrative de Bordeaux au bénéfice du nouveau propriétaire exploitant le restaurant l'Olivier ; la vigilance sur l'utilisation de la licence IV à l'avenir s'impose dans l'intérêt de la tranquillité du voisinage.

d - L'école du Pyla

P. Steinmetz, membre du conseil d'administration de l'Adppm et mère d'élève de ladite école fait le point :

L'association est favorable à l'agrandissement de l'école puisque le nombre d'habitants permanents augmente ; c'est la nature du projet qui pose problème sur le plan architectural comme environnemental ; il se heurte à un rejet massif des associations du Pyla. Cet établissement qui se situe au vieux Pilat près de la Chapelle forestière compte 56 élèves n'est peut-être pas connu de tout le monde parce qu'il est niché sous les pins, ce qui fait sa particularité et qui le fait évoquer comme l'école idéale. On a découvert le projet déjà bien avancé avec stupeur en juin car aucune réelle concertation n'avait eu lieu avec les associations, même avec les parents d'élèves. Ce permis de construire concerne l'édification d'un bâtiment de 4 classes en façade avec réduction importante de la cour arborée. Ceci aboutit à une situation surprenante qui multiplie par 2 le nombre d'élèves en divisant par 2 la surface de la cour ! De plus le parti pris architectural s'écarte totalement de l'esprit local et est laid de l'avis général. Nous demandons que ce projet soit repris. (*Applaudissements*).

e – La place Daniel Meller

JP. Volmer : L'Adppm est très satisfaite de l'aménagement d'un nouvel espace vert à la place de la pompe qui va être inauguré à midi et voudrait en profiter pour demander aux autorités de revoir le plan de la circulation, automobile, cycliste, piétonne, autour de la place Meller. Nous demandons que ce dossier soit ré ouvert avec une large concertation.

f – Les voies de circulation, les plages, les corps morts

J. Storelli : Les pistes cyclables : l'aménagement actuel du bd de l'Océan est mieux que rien mais est dangereux ; il faut absolument reconditionner ce boulevard, casser la vitesse, faire de vraies voies cyclables allant jusqu'à La Teste et faire circuler des bus. La signalétique à l'abord des plages est ambiguë : on nous dit pas de chiens, il y en a ; pas de jets ski, il y en a ; pas de planches à voile, pourquoi ? Et la surveillance municipale est inexistante ; pourquoi ?

La gestion municipale des corps morts : beaucoup se sentent concernés par ce dossier ! Notre association a pris ce problème, qui n'est pas un cadeau pour la commune, en amont. On a travaillé, en intelligence nous semble-t-il, avec Mme Dubourg responsable de ce nouveau service. Il a fini par être admis que les "vrais faux", ceux qui résultaient de pratiques pour le moins étonnantes de certains poseurs, devaient être pris en considération et régularisés, à l'exclusion des « faux ». L'ensemble du parc de mouillage actuel répond aux exigences d'une convention passée avec l'Etat et du SMVM. Le site de l'association permet de recueillir les desideratas des plaisanciers ; cette « banque d'échange » doit permettre de gommer certaines difficultés ; les tarifs doivent également être aménagés ; le travail effectué avec le service de Mme Dubourg a toujours été constructif ; qu'elle en soit remerciée.

Pour mémoire notre association a réussi à faire indemniser par le Siba ceux qui avaient subi la perte de leur corps mort à la suite des travaux de dragage.

g – Natura 2000

Parole est donnée à **Mme le Député** qui indique que le début de doublement de la voie directe, de Gujan au Teich, va commencer en octobre, pour se terminer en décembre 2007.

Sur Natura 2000, MH. Des Esgaulx a été sollicitée par les habitants inquiets de voir que des lotissements figuraient dans le périmètre. A l'analyse on sait que ce travail a été réalisé avec des cartes datant de dix ans. Elle est intervenue auprès du préfet mais les données étaient parties à Bruxelles, elle a interpellé le ministre Mme Olin dont la réponse ne fut pas positive. Il faudra être attentif au niveau du Docob, document d'objectifs, et du comité de pilotage qui sera institué pour que les usages soient parfaitement définis. Elle estime sur ce sujet qu'à force de vouloir protéger on ne sait plus où on en est.

MH. Des Esgaulx évoque par ailleurs l'hôpital en précisant qu'elle demande qu'au moins l'offre de soins actuelle, publique et privée, soit préservée ; elle n'est pas d'accord avec le document Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS), qui, dans son annexe

territoriale sur les 5 ans à venir, ne fait figurer qu'un seul pôle de chirurgie. Il faut conserver les deux pôles, publics et privés, et ce ne serait pas contradictoire qu'ils soient sur un même lieu géographique, par exemple à Gujan-Mestras.

(Applaudissements).

J. Storelli intervient sur Natura 2000 pour dire que malheureusement ce dossier a donné lieu à une politisation qui ne fait pas avancer les idées. Natura 2000, c'est l'obligation faite à la France de livrer à l'Europe un certain nombre de sites riches par leur biodiversité.

Les 5207 ha identifiés par le Muséum National d'Histoire Naturelle à La Teste et Arcachon ne recèlent pas que de lucanes et de grands capricornes ; il y a une richesse extraordinaire dans notre massif forestier et c'est notre devoir de préserver notre patrimoine et de se défendre contre les promoteurs. L'Adppm approuve cette strate juridique complémentaire qu'est Natura 2000 car elle protège notre avenir ; que le trait passe au mauvais endroit, on va en discuter, c'est un faux problème, il n'y aura pas d'incidence sur les propriétés privées ; nous le ferons acter dans le Docob.

M le Sous-préfet Ramon : le dossier Natura 2000 a été fourni en mars à la Commission européenne, la publication au Journal officiel est incessante. Cela repose en effet sur une étude effectuée il y a plusieurs années. Il nous appartient maintenant de former rapidement ce comité de pilotage, on sera très attentif à sa composition qui donnera le ton. Le président sera a priori une collectivité locale et on rentrera dans l'élaboration du Docob en faisant des études quasiment à la parcelle, il faudrait y arriver en 18 mois. *(Applaudissements).*

M le Maire intervient à son tour : il salue l'assemblée et considère que le rapport moral dresse un tableau assez noir du travail de la municipalité actuelle alors que le dialogue existe et que beaucoup a été fait.

- Il veut d'abord s'adresser à Mme le Député pour dire que lui aussi a les mêmes vues sur l'hôpital. C'est acté pour qu'il y ait deux services de chirurgie, mais il faut continuer à se battre sur la réanimation qu'il faut absolument garder. Quant au site, il y a 14 ha disponible à La Teste. Attention à ne pas démanteler le public au profit du privé.

- Sur Natura 2000, il est d'accord avec le préfet ; il faut attendre le Docob, en veillant en particulier qu'il n'y aura pas de conséquences pour les chasseurs.

- Pour l'école du Pyla, le Maire dit que la présentation qui vient d'en être faite par l'association est malhonnête. C'est vrai que sur le plan architectural les parents et les associations n'étaient pas prévenus, mais sur le plan pédagogique et sur l'agrandissement, il y a eu 3 réunions chapeautées par la Cobas. L'école du Pyla est en danger du fait de l'extension prévue à Arcachon. Il faut absolument que cet agrandissement se fasse ; l'aspect architectural n'est pas le bon ; on a réussi à convaincre l'architecte de revoir sa copie ; il a été prévu qu'une réunion se tienne en septembre sur l'aspect architectural ; Le Maire ne veut pas laisser dire que personne n'était au courant.

- Pour le lotissement de Laurey-Pissens, M le Maire convient qu'il a lâché sur le projet Eiffage. Par contre, il précise qu'il a écrit au préfet pour faire classer tout le reste avec la possibilité d'une extension du golf ; il la souhaite aussi mais financée d'une autre manière que par des centaines de maisons. *(Applaudissements).*

J. Storelli réplique sur l'école : il a été annoncé en Conseil de quartier un projet d'agrandissement, mais il n'y a pas eu de phase de concertation sur le projet, découvert en juin en vue d'un début de travaux en août. Le style architectural n'a rien de commun avec le style emblématique de l'école Jacques Gaume ; il implique des abattages d'arbres dans la cour côté boulevard. Il y a bien de quoi protester.

M le Commissaire de police est convié à répondre aux questions posées dans la Gazette :

- Les cambriolages de résidences principales et secondaires ont connu, pour La Teste et Arcachon, une hausse importante avec 17 cas depuis le début de l'année, essentiellement en juin, pour 8 l'an dernier, suite à des équipées de gens du voyage d'origine croate. Il apparaît qu'après l'interpellation d'une équipe ici, ces bandes auraient migrés vers la CUB.

- S'agissant des gens du voyage, et de l'étonnement de l'Adppm sur l'absence de suivi de ces groupes, en particulier avec les affaires des envahissements de Villemarie puis de Bonneval, ce sont les services de police et de gendarmerie qui sont effectivement en charge de ce type de renseignements, pas les RG, mais l'organisation de ces nomades reste encore mystérieuse.

- Il y a le problème des voitures épaves. Il n'y a pas de fourrière et il faut continuer à insister pour faire évoluer ce problème car police et gendarmerie locales ne disposent pas de moyens matériels d'enlèvement ni de budget pour rétribuer un enleveur.

- Quant à l'absence de commissariat subdivisionnaire à La Teste, le Commissaire précise qu'à son arrivée c'était un bureau de police, avec une dizaine de fonctionnaires dont certains proches de la retraite ; maintenant, il y a un projet de déménagement vers l'ancienne gendarmerie car l'effectif est de 17 pour le secteur de La Teste. S'ajoutent les services communs à l'ensemble de la zone police, les brigades d'investigations, la brigade accidents, l'identité judiciaire. Une brigade travaille tous les jours de 12h à 20h l'hiver, et de 13h à 21h l'été et assure aussi le Sud de la circonscription, zone très critique en saison avec beaucoup de vols à la roulotte.

Intervention de **J. Rigaud** : Ce jargon administratif et ces sigles doivent vous rendre assez perplexes et deviennent lassants. Vous avez l'impression que l'association critique la municipalité. Mais rassurez-vous, il y a entre la municipalité et les élus, quelles que soient leur tendance, et notre association un climat de relations marquées par la transparence, la confiance et la recherche de l'intérêt général. On peut avoir des points de vues et des responsabilités différentes, mais on a affaire à la complexité croissante de la vie en commun ; on veut assurer le développement durable de ce patrimoine unique ; ça se faisait par le respect des traditions, maintenant, avec des gens qui viennent ici comme ils iraient ailleurs, qui construisent comme ils l'auraient fait n'importe où, c'est beaucoup plus compliqué. Et chaque fois qu'il a problème, dans notre appareil politico juridique, on crée des instruments nouveaux. Il n'y a pas de pays plus protégé que le nôtre ; entre le site classé, Natura 2000, les différents plans et schémas, moi-même qui était un spécialiste du droit de l'urbanisme, je n'y comprends plus rien. Et les représentants de l'Etat, les élus et les associations doivent se dépêtrer avec ces pratiques complexes qui génèrent en plus de la lenteur ; la Zppaup en est un bon exemple. La solution tient à ce bon esprit de coopération ; on est souvent d'accord, et la municipalité sait que notre association est pluraliste, sans arrière-pensées politiques. Y compris par exemple un sujet qui n'a pas été abordé qui nous intéresse : la prétention de certains de faire de Cazaux une commune autonome ; nous avons la chance de vivre dans une vaste commune, ce n'est pas au moment où l'on essaie de regrouper les collectivités territoriales qu'on doit les diviser. Mais avec le sens civique, le respect des uns et des autres, nous arriverons peut-être à sauver l'essentiel de ce qui nous réunit. (*Applaudissements*).

M le Sous-préfet : Oui, le rôle de l'Etat est assez complexe dans ce Bassin d'Arcachon, et c'est probablement ce qui a présidé à la mise en place d'une sous-préfecture. On a affaire à des enjeux souvent divergents, par exemple pour le bruit, il y a des gens qui viennent pour faire la fête alors que d'autres aspirent au repos. Il y a le cas des vases portuaires qui impliquent les plaisanciers et les pêcheurs, mais également, d'un autre point de vue, des ostréiculteurs et des associations environnementales. Mon travail consiste depuis quatre mois de présence à écouter beaucoup de monde, comprendre au mieux les dossiers, mais il va falloir passer dans une phase de décisions. Un point important dans cette façon d'aborder les sujets : la Charte de l'environnement est dorénavant constitutionnelle et les services de l'Etat sont très imprégnés du développement durable, avec des objectifs de long terme. Je pense à notre approche de la forêt ; on travaille sur certains points de l'arrêté préfectoral relatif à la gestion de la forêt en site classé ; les gestionnaires de la forêt ont contribué à la constitution de ce paysage, il convient de veiller à ne pas dénaturer ce paysage, mais il faut comprendre que la forêt doit continuer à être exploitée. Dans le cas précis, dire qu'on interdit tout doit être mieux expliqué.

Sur le SMVM, on va bien le modifier, on attend que le représentant de l'Etat dispose des compétences pour le faire à son niveau.
Sur les corps morts, on fera un bilan à la fin de l'année et on fera ce qu'il sera possible de faire évoluer. (*Applaudissements*).

6 – Questions diverses

6 – 1. M de Monbrison : insiste sur la mise en place d'une piste cyclable séparée bd de l'Océan. Réponse de M le Maire : on est en train de travailler pour aménager une piste cyclable en site propre sur le bd de l'Océan.

6 – 2. M Dassié : considère les nuisances du Privé de l'Ermitage dans le quartier Meller insupportables. Réponse de M le Maire : Il y a un vieux contentieux, nous avons fait notre travail mais je regrette, je n'ai pas été suivi ; il y a eu des interventions auprès de l'Etat qui continue à autoriser l'ouverture.

6 – 3. M Cabaré : remercie le maire de continuer vers l'objectif de 2h du matin sur les bars près de l'école. Il dénonce le laxisme dans le stationnement de nuit, et demande des contrôles alcootests. Réponse de M le Commissaire : la police la nuit fait ce qu'elle peut avec ses moyens, avec au maximum de 14 fonctionnaires sur la quarantaine affectée à toute la circonscription.

6 – 4. M Sabouroux : se plaint de la vitesse excessive av de Biscarrosse et de la dégradation consécutive de ses biens.

6 – 5. M Caumon : l'av L Gaume et le terrain du Casino sont devenus une sorte de camping. Réponse de M le Maire : Nous avons réglé le problème au Petit Nice, ce n'est pas facile, nous allons continuer à agir pour éviter ces stationnements. J.Storelli demande que soit pris un arrêté municipal.

Les débats sont clos à 12h15 en la présence de plus de 400 personnes ; chacun est invité à assister à l'inauguration de l'espace vert qui remplace la station d'essence de la place Meller puis à déguster huîtres et vin blanc.

Au Pyla, le 12 août 2006

Jacques STORELLI, président

André MALBREIL, secrétaire général

Max CROS, trésorier